

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE
TERRITORIALE DE L'EURE

ARRETÉ N° 2022 – 31 – CONC

PORTANT RENOUELEMENT DE LA LISTE D'APTITUDE DU CONCOURS D'ACCÈS AU GRADE
D'AGENT DE MAÎTRISE

LE PRÉSIDENT DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'EURE

- Vu le Code Général de la Fonction Publique ;**
Vu le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux ;
Vu le décret n° 2004-248 du 18 mars 2004 fixant les conditions d'accès et les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des agents de maîtrise territoriaux ;
Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;
Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale
Vu le décret n° 2020-1695 du 24 décembre 2020 pris pour l'application des articles 7 et 8 de l'ordonnance n° 2020-1694 du 24 décembre 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 modifié par le décret n° 2021-140 du 10 février 2021 prorogeant l'application des dispositions relatives à l'organisation des examens et concours d'accès à la fonction publique pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 ;
Vu l'arrêté 2021-24-CONC du 2 juin 2021 portant liste nominative des candidats admis au concours d'Agent de Maîtrise - session 2021 ;
Vu l'arrêté 2021-25-CONC du 10 juin 2021 portant renouvellement de la liste d'aptitude du concours d'accès au grade d'agent de maîtrise ;
Considérant qu'il convient de radier au 16 juillet 2022 les lauréats de la session 2017 dont la prolongation d'inscription parvient à son terme à cette date ;

A R R Ê T E

- ARTICLE 1 :** La liste d'aptitude d'accès au grade d'Agent de Maîtrise, mise à jour au 16 juillet 2022, comporte les lauréats de la session 2021 et compte 20 noms.
Sont inscrits sur la liste nominative, dressée par ordre alphabétique, les lauréats ci-dessous cités :

NOM	Prénom
ALEXANDRE	Jerome
BOUTRAIS	Brice
BREDA	Emilie
CASTEL	Christophe
CLOAREC	Morgane
COGNARD	Henrick
DESGRANGES	Marine
DOUCET	Bertrand
DUSSAUX	Benjamin
EVREUX	Mickaël
FAUCHARD	Quentin
GORRE	Anthony

NOM	Prénom
GUILLIN	Eddie
HANIN	Laurianne
HOMMET	Mathias
LECACHEUR	François
LELEVE	Corentin
LEPOITTEVIN	Julie
QUESNE	Pierre-Alexandre
TRUPTIL	Sven

ARTICLE 2 : Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen : 53, avenue Gustave Flaubert 76000 Rouen - Téléphone : 02 32 08 12 70, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site www.telerecours.fr.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Préfet de l'EURE.

FAIT A ÉVREUX, le 16 juillet 2022
Le Président


Pascal LEHONGRE

